FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

Poudre de ramonage

Date de révision: mercredi 31 janvier 2024

S123.454

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Poudre de ramonage

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Produit de ramonage pour cheminées, feux et inserts

Concentration d'utilisation: 100%

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Chembo Bevil S.A

Z.I. TOURNAI OUEST II. Rue du mont des Carliers, 26

B7522 Tournai – Blandain

Tél: 003269890770 — E-mail: chembo-bevil@bechems.eu — Site web: http://www.chembo-bevil.eu/

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

0033145425959 (N° ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H272 Ox. Sol. 3 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H272 Ox. Sol. 3:	Peut aggraver un incendie; comburant.
H315 Skin Irrit. 2:	Provoque une irritation cutanée.
H319 Eye Irrit. 2:	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220:	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P280:	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313:	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

Chlorure d'ammonium	≤ 20 %	Numéro CAS:	12125-02-9
		EINECS:	235-186-4
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119487950-27, 01-2119489385-24
		Classification CLP:	H302 Acute tox. 4 H319 Eye Irrit. 2
nitrate de potassium	≤ 20 %	Numéro CAS:	7757-79-1
		EINECS:	231-818-8
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119488224-35
		Classification CLP:	H272 Ox. Sol. 3

Soufre	≤ 10 %	Numéro CAS:	7704-34-9
		EINECS:	231-722-6
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119487295-27
		Classification CLP:	H315 Skin Irrit. 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau: retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux: rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.

Ingestion: laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.

Inhalation: faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau: aucun

Contact avec les yeux: rougeur

Ingestion: diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements

Inhalation: aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Produit de ramonage pour cheminées, feux et inserts

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Chlorure d'ammonium 10 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffissante.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	

Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	solide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	/
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	/ — /
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	/
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	235 °C
Température de décomposition:	400 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	/
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	/
Composé organique volatile (COV):	/
Composé organique volatile (COV):	/

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

tenir éloigné des acides

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg
Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

Chlorure d'ammonium	DL50 orale, rat: DL50 dermale, lapin: CL50, Inhalation, rat, 4h:	1 650 mg/kg ≥ 5 000 mg/kg ≥ 50 mg/l
nitrate de potassium	DL50 orale, rat: DL50 dermale, lapin: CL50, Inhalation, rat, 4h:	3 750 mg/kg ≥ 5 000 mg/kg ≥ 50 mg/l
Soufre	DL50 orale, rat: DL50 dermale, lapin: CL50, Inhalation, rat, 4h:	2 000 mg/kg ≥ 5 000 mg/kg ≥ 50 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Chlorure d'ammonium	CL50 (Poisson):	LC50 (96 h) 42,91 mg/l Oncorhynchus mykiss
	CE50 (Daphnies):	EC50 (48 h) 98,5 mg/l Ceriodaphnia dubia
	CE50 (Algues):	EC50 (5 d) 1.300 mg/l
	CE50 (Microorganismes):	EC20 (0,5 h) . 850 mg/l,
nitrate de potassium	CL50 (Poisson):	LC50 (96 h) = 1378 mg/dm³
	CL50 (Daphnies):	LC50 (48 h) = 490 mg/dm³
	CSEO (Daphnies):	NOEC (12 d)> 245 mg / dm³
	CE50 (Microorganismes):	EC50 (180 min) > 1000 mg/dm³
Soufre	CE50 (Daphnies):	> 5 µg/L (48h)
	CSEO (Daphnies):	> 5 µg/L (48h)
	CSEO (Algues):	> 5 µg/L (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information complémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1

Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglémenté

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s):	non applicable
Numéro d'identification du danger:	non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger:	non applicable
Indications supplémentaires:	non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):	1
Composé organique volatile (COV):	/
Composé organique volatile (COV):	/

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:

Contient des substances soumises au règlement (UE) n° 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PBT:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguër
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H272 Ox. Sol. 3: Peut aggraver un incendie; comburant. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

Numéro de référence SDS

ECM-105585,03

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.